

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.accvm.ca

Pour diffusion immédiate

L'ACCVM applaudit la nomination de William Black au poste de président du conseil de l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux

Toronto, ON, 24 juillet 2015 – Le conseil des ministres responsables de la réglementation des marchés des capitaux en Colombie-Britannique, Ontario, Saskatchewan, Nouveau-Brunswick, Île du Prince-Édouard et au Yukon, et l'honorable Joe Oliver, ministre des Finances du Canada, ont annoncé aujourd'hui la nomination de William « Bill » Black au poste de président du conseil de l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux.

En réaction à l'annonce d'aujourd'hui, Ian Russell, président et chef de la direction de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) a déclaré ce qui suit :

Bill Black est un excellent choix pour remplir cette fonction. Il est reconnu comme un vrai leader dans le milieu des affaires et tous connaissent sa carrière de 34 ans à la compagnie d'assurances Maritime, dont neuf ans à titre de président et chef de la direction. M. Black allie une connaissance approfondie à une solide expérience des milieux financiers, il a travaillé en étroite collaboration avec le milieu de la réglementation et le monde des politiques publiques n'a plus de secret pour lui.

L'apport du nouveau président à la direction et aux membres du personnel de l'Autorité sera multiple – vision, direction, orientation et responsabilisation. Il assurera le leadership d'un conseil d'administration compétent et veillera à la mise en marche du régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux d'ici l'automne 2016, qui devra produire une réglementation efficiente dans l'objectif de :

- *Renforcer la capacité concurrentielle et l'intégrité des marchés des capitaux au Canada;*
- *Accroître les possibilités intéressantes pour les épargnants et les investisseurs;*
- *Faciliter l'accès au capital pour les petites entreprises et les sociétés en émergence;*
- *Positionner le Canada comme destination intéressante pour les investisseurs étrangers; et*
- *Donner au Canada une voix influente sur la scène internationale.*

Le conseil des ministres doit être félicité pour le leadership et la vision dont il a fait preuve en nommant M. Black qui, nous n'en doutons pas, assurera le succès du régime coopératif de réglementation des valeurs mobilières. J'invite les gouvernements des autres provinces et territoires à se joindre au mouvement.

L'ACCVM – Représentant les sociétés de courtage en valeurs mobilières du Canada

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de

réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de ses 148 membres qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux, car elles sont responsables de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des activités de prise ferme sur les marchés publics et privés dont profitent les gouvernements et les sociétés. L'ACCVM est le chef de file du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s'est engagée à mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés des capitaux solides et efficaces. Pour plus d'information, consultez le site www.accvm.ca.

- 30 -

Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :

Michael Gotzamanis
Responsable des communications
Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM)
416 687-5475 – ligne directe au bureau
416 320-6920 – cellulaire
mgotzamanis@iiac.ca